

Le Génocide culturel des francophones au Canada

**Synthèse du
déclin du français au Canada**

Éditions du Québécois

Éditions du Québécois
2572, rue Desandrouins
Québec, Québec
G1V 1B3

Tél. : (418) 661-0305

www.lequebécois.org

Réalisation de la couverture : Cocorico Communication

Directeur de la publication : Pierre-Luc Bégin

Distributeur : PROLOGUE

Diffuseur :

DLL Presse Diffusion
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand, Québec, J7H 1N7
(450) 434-4350
www.dllpresse.com

ISBN 978-2-923365-34-3

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

© Éditions du Québécois, 2010

Présentation

Le système fédéral canadien est le tombeau du fait français au pays.

On nous a dit qu'avec la Confédération de 1867, qui marque la fondation du Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui, on allait réparer les affres de la Conquête anglaise de 1760 et permettre aux Canadiens français d'être reconnus en tant que « peuple fondateur ». On nous a dit que, par ce « pacte », le gouvernement fédéral canadien serait le fiduciaire des francophones au Canada et qu'il assurerait leur survie et leur épanouissement. Et on nous a dit que la Constitution de 1982 et sa Charte des droits allaient garantir les droits des minorités francophones.

La réalité est toute autre! D'ailleurs, seule la version anglaise de la constitution canadienne a cours légal et, à ce jour, une version française n'a toujours pas été adoptée. Le symbole est fort!

Accepter les prétentions fédérales, c'est oublier que le Canada s'est construit sur une volonté d'assimiler la gênante minorité francophone du pays et que les chiffres, si l'on prend la peine de les chercher et de les regarder, parlent d'eux-mêmes : les francophones au Canada subissent depuis 1867 un déclin qui les mènera à terme à la disparition. En fait, le sort en est jeté pour les francophones hors Québec, hormis peut-être au Nouveau-Brunswick. Les lois antifrancophones et assimilatrices ont rempli leur rôle à tel point que le poids démographiques des francophones au Canada anglais est si peu élevé qu'il ne justifie plus la présence d'ins-

tutions françaises telles que les universités ou les hôpitaux. Et au Québec même l'avenir du français est menacé.

Les chiffres et les rappels historiques présentés dans ce livre sont éloquentes. Sans des lois d'exception telles que la loi 101 faisant du français l'unique langue officielle au Québec, loi adoptée sous un gouvernement du Parti Québécois malgré l'opposition farouche du Parti libéral du Québec (pour qui le financement et le soutien de la minorité anglaise du Québec sont indispensables à son élection), et sans l'indépendance du Québec pour enfin doter les francophones d'Amérique d'un foyer national et d'un État libre et indépendant, le sort des francophones est scellé.

Cet ouvrage devrait faire comprendre l'urgence d'agir. Pour paraphraser Pierre Vadeboncoeur, face à ce génocide en douce, nous n'avons qu'un choix : ou nous gouverner, ou disparaître...

Le français dans l'ensemble du Canada

Les données statistiques du plus récent recensement au Canada (2006) confirment le déclin inexorable du français en ce pays.

Un nouveau seuil est atteint alors que les citoyens de langue maternelle française ne représentent plus que 22,1 % au Canada et que nous sommes même passés sous la barre des 80 % pour ce groupe de locuteurs au Québec (79,6 %).

Si les francophones du Canada ont pu maintenir leur poids démographique de 1867 jusqu'à la première moitié du XX^e siècle grâce à un exceptionnel taux de natalité malgré les lois antifrancophones, une chute dangereuse s'est amorcée depuis les années 1950.

Voici un portrait de l'évolution de la population de langue maternelle française au Canada depuis la Conquête et du déclin du français comme langue d'usage à la maison depuis 35 ans.

Tableau 1

**Déclin de la population de
langue maternelle française au Canada¹**

1766	99 %*
1840	45 %*
1850	36 %*
1861	34 %*
1867-1951	± 29 %*
1961	28,1 %
1971	26,1 %
1981	25,7 %
1991	24,7 %
2001	22,9 %
2006	22,1 %
2011**	?
2016**	?

¹ Sources : Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes au Canada*, Guérin Éditeur, 1997, Trésor québécois de la langue française (Université Laval) et Statistique Canada (2008).

* Pour ces périodes, le critère est celui de l'origine ethnique. Celui de la langue maternelle est apparu dans le recensement de 1931.

** Au rythme où vont les choses, si rien n'est fait, où en seront les francophones au Canada en 2011, puis en 2016, et quel sera leur pouvoir politique dans un Canada encore plus anglophone? Faites-vos prédictions et communiquez-les au www.lequebecois.org

Tableau 2

Déclin du français comme langue d'usage à la maison au Canada

1971	25,7 %
1981	24,6 %
1996	22,9 %
2001	22 %
2006	21,7 %

À l'extérieur du Québec : le désastre...

À l'extérieur du Québec, entre 1951 et 2006, la proportion de Canadiens de langue maternelle française est passée de 7,3 % en 1951 pour atteindre le taux alarmant de seulement 4,1 % en 2006.

Tableau 3

**Déclin de la population de
langue maternelle française
au Canada hors Québec**

1941	7,8 %*
1951	7,3 %
1961	6,6 %
1971	6 %
1981	5,2 %
1991	4,8 %
2001	4,4 %
2006	4,1 %

* Terre-Neuve non compris.

**Langue d'usage à la maison
hors Québec : l'hécatombe, encore...**

Hors Québec, entre 1971 et 2001, le pourcentage de la population qui avait le français comme langue d'usage à la maison est passé de 4,3 % en 1971 au seuil critique de 2 % en 2006.

Tableau 4

**Déclin du français comme
langue d'usage à la maison
au Canada hors Québec**

1971	4,3 %
1981	3,8 %
1991	3,3 %
2001	2,7 %
2006	2 %

Le bilinguisme canadien : une fumisterie

En 1951, 31,9 % de la population canadienne avait une connaissance du français. En 2006, cette proportion n'était plus que de 30,7 %. De son côté, l'anglais, pour la même période, est passé de 79,3 % à 85 %!

L'assimilation au Québec même

Au Québec, le français devrait normalement attirer environ 83 % des nouveaux locuteurs si on considère les statistiques de la langue d'usage. Or, en 2001, l'anglais a attiré 55 % des nouveaux locuteurs qui ont adopté cette langue comme nouvelle langue d'usage, contre 45 % seulement qui ont opté pour le français.

Dans la région de Montréal, la situation est encore plus alarmante. Pour la même période, la langue anglaise a attiré 65 % des nouveaux locuteurs qui ont adopté cette langue comme nouvelle langue d'usage, contre 35 % seulement qui ont choisi le français.

Le temps nous est compté

Selon Bryan Lee Cowley, président de l'Atlantic Institute for Market Studies, d'ici 2031, le Québec ne représentera plus que le cinquième de la population canadienne, tandis qu'à Ottawa les députés québécois ne seront que 75 sur 378 députés fédéraux. Dans son ouvrage intitulé *Fearfull symmetry*, Cowley démontre que le Québec ne pourra plus alors faire valoir aucune revendication. Le temps nous est donc compté. Il urge de se libérer du système canadien, système qui nous condamne à l'assimilation...

L'Ontario

Quelques statistiques

Tableau 5

Déclin de la population de langue maternelle française en Ontario

1901	7,3 %*
1931	6,9 %
1961	6,8 %
1971	6,3 %
1981	5,5 %
1991	5 %
1996	4,7 %
2001	4,5 %
2006	4,4 %

* Pour cette période, le critère est à l'époque celui de l'origine ethnique.

Tableau 6

**Pourcentage des francophones en Ontario
parlant le plus souvent français à la maison**

1991	62,8 %
1996	60,9 %
2001	59,2 %
2006	55,1 %

Tableau 7

**Pourcentage des francophones parlant
le plus souvent le français à la maison par rapport à
l'ensemble de la population ontarienne**

1991	3,2 %
1996	2,9 %
2001	2,7 %
2006	2,4 %

Tableau 8

Taux d'assimilation* des francophones en Ontario

1971	26,9 %
1991	36,7 %
1996	38,6 %
2006	44,7 %

* Il s'agit de la proportion de locuteurs de langue maternelle française qui ne parlent plus français le plus souvent à la maison. Avec un tel taux d'assimilation, on peut prévoir qu'à la prochaine génération les francophones (c'est-à-dire ceux dont la langue d'usage à la maison est le français) auront presque disparu en Ontario.

Quelques dates importantes

1885 : La loi provinciale devient répressive envers les Franco-Ontariens. Les enseignants unilingues français sont interdits (obligation de réussir des examens d'anglais pour enseigner).

1890 : Le gouvernement libéral d'Oliver Mowat adopte une loi imposant l'anglais comme langue officielle d'enseignement partout en Ontario, sauf là où les élèves ne le comprennent pas.

1891 : Le ministre de l'Éducation, George W. Ross, décrète l'abolition des manuels en langue française.

1912 : Entrée en vigueur du Règlement 17, cautionné par le gouvernement fédéral, afin d'abolir l'éducation en français.

1913 : L'Ontario décrète que le français ne devrait pas être utilisé dans les écoles après la 1^{ère} année du primaire.

1923 : À Pembroke, l'enseignante Jeanne Lajoie est congédiée par le conseil scolaire pour avoir voulu défendre l'enseignement en français. Indignés, les francophones et la jeune institutrice créent une école libre nommée en son honneur « Jeanne-d'Arc ».

1927 : Concessions aux parents canadiens-français. Désormais, leurs enfants reçoivent un programme d'enseignement bilingue à l'école primaire et la province tolère un programme partiellement en français dans les écoles secondaires privées. L'État établit en outre une procédure permettant aux commissaires d'octroyer le statut d'école bilingue. Enfin, l'École normale d'Ottawa reçoit l'accréditation provinciale. Les dernières mesures discriminatoires seront levées en 1944, avec l'abrogation du Règlement 17.

1969-1970 : Conflits à propos des écoles françaises en Ontario (Cornwall, Elliott Lake, Windsor, North Bay, Penetanguishene, Sturgeon Falls).

1979 : Penetanguishene est le théâtre d'une véritable guerre linguistique alors que les anglophones s'opposent aux écoles françaises.

1997 : La Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario annonce la fermeture de l'Hôpital Montfort, seul hôpital francophone de l'Ontario.

Les Franco-Ontariens menèrent de courageux combats pour la sauvegarde de la langue française en Ontario et, en réponse à la menace séparatiste au Québec, les gouvernements fédéral et ontarien se virent contraints d'accorder quelques concessions aux francophones de l'Ontario.

Cependant, les lois répressives avaient eu le temps de faire leur œuvre et les Ontariens ayant le français comme principale langue d'usage à la maison ne représentent plus que 2,4 % de la population de la province selon le dernier recensement.

Tableau 9

**Tableau comparatif
des services et institutions dédiés aux minorités
franco-ontarienne et anglo-québécoise***

Institutions	Ontario	Québec
Cégeps ou collèges	3	6
Universités	Aucune université unilingue française	3 universités unilin- gues anglaises
Services de santé, services sociaux et hôpitaux.	209 organismes ont été désignés pour offrir leurs services (ou une partie de leurs services) en français. 1 seul hôpital à caractère réellement francophone (quoique bilingue) : Montfort	254 institutions ont l'obligation de dis- penser les services en anglais. 4 hôpi- taux anglophones.

<p>Services municipaux</p>	<p>44 municipalités offrent officiellement des services en français (en dehors de ces municipalités bilingues, il sera très difficile d'obtenir des services en français)</p>	<p>100 municipalités et arrondissements sont reconnus bilingues et offrent officiellement les services en anglais (mais il est possible de recevoir sur demande les services en anglais au Québec dans la quasi-totalité des municipalités)</p>
<p>Médias</p>	<p>Quelques stations de radio et de télévision, quelques hebdomadaires et un quotidien</p>	<p>De nombreuses stations de radio et de télévision, de nombreux hebdomadaires et 2 quotidiens</p>

* Basé sur les données fournies par les gouvernements ontarien et québécois en mars 2008.

Le tableau 9 illustre bien la **générosité** des contribuables francophones du Québec envers les institutions publiques de sa minorité anglophone, contrairement à la **mesquinerie** dont fait preuve la majorité anglophone de l'Ontario envers sa minorité francophone. À noter que ces deux minorités s'équivalent en termes de population.

Le Manitoba

Quelques statistiques

Tableau 10

Déclin de la population de langue maternelle française au Manitoba

1870	50 %*
1881	15,6 %
1891	7,3 %
1961	6,6 %
1971	6,1 %
1981	5,1 %
1991	5 %
1996	4,6 %
2001	4,3 %
2006	4,2 %

* Cette donnée correspond à l'estimation du nombre de Canadiens français (200 à 300) et de Métis français (5 900 environ), c'est-à-dire d'origine française par leur père, par rapport à la population sédentaire totale du Manitoba de Louis Riel, laquelle est estimée à 12 000 indivi-

dus. Source : Charles Castonguay, articles dans *Le Devoir* des 8 et 23 janvier et du 1 avril 1980.

Tableau 11

**Taux d'assimilation
des francophones au Manitoba**

1971	34,6 %
1991	50,7 %
1996	52,9 %
2006	57,4 %

Tableau 12

**Les francophones et le français
à la maison au Manitoba en 2006**

Pourcentage des francophones parlant le plus souvent français à la maison	42,6 %
Pourcentage des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population manitobaine	1,8 %

Quelques dates importantes

1870 : Après la révolte des Métis français menée par Louis Riel, le *Manitoba Act* reçoit la sanction royale le 12 mai. Le Manitoba joint la confédération canadienne.

1879 : Le caucus du Parti anglais suggère, entre autres, d'abolir l'impression en français des documents officiels.

1890 : La législature du Manitoba vote la suppression de la langue française comme langue officielle de la province. C'est le *Official Language Act*.

1896 : Le gouvernement fédéral et le gouvernement manitobain abolissent les écoles francophones séparées du Manitoba. On autorise toutefois l'enseignement religieux en français (ou dans toute autre langue étrangère) dans la dernière demi-heure de cours dans les écoles anglaises que l'on présente pour cette raison comme bilingues.

1916 : Une nouvelle loi scolaire est adoptée par le gouvernement libéral du Manitoba. La loi Thornton supprime les écoles bilingues (la demi-heure d'enseignement religieux en français ou dans une autre langue autorisée en 1896). L'éducation en français est alors totalement interdite.

1955 : Le gouvernement provincial autorise l'enseignement du français de la quatrième à la sixième année seulement. Des miettes...

1967 : Adoption de la loi 59 par le gouvernement conservateur du premier ministre Duff Roblin sous un gouvernement fédéral libéral. Cette loi scolaire restitue le droit d'enseigner en français dans les écoles du Manitoba, mais durant la moitié de la journée scolaire seulement. Quelle faveur!

1972 : L'an 1 de l'Unicity, soit le fusionnement forcé de 12 municipalités rurales et urbaines de la région métropolitaine de Winnipeg. Saint-Boniface, seule ville française du Manitoba, cesse ainsi d'exister comme ville autonome, devenant un comité communautaire sans influence de la capitale manitobaine.

En 2006, le poids démographique des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population manitobaine n'était plus que de 1,8 %. Les lois antifrancophones ont joué leur rôle et la disparition du français comme langue d'usage est presque consommée. Il n'y a d'ailleurs aucun hôpital ni aucune université unilingue française.

La Saskatchewan

Quelques statistiques

Tableau 13

Les francophones et le français à la maison en Saskatchewan en 2006

Pourcentage des francophones parlant le plus souvent français à la maison	24,6 %
Pourcentage des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population saskatchewanaise	0,45 %

Tableau 14

Taux d'assimilation des francophones en Saskatchewan

1971	49,6 %
1991	67,2 %
1996	70,7 %
2006	75,4 %

Quelques dates importantes

1885 : Bataille de Batoche, en Saskatchewan, à l'issue de laquelle les troupes canadiennes écrasent les Métis français, dirigés par Louis Riel. Ce dernier est jugé par un jury anglais, reconnu coupable puis pendu le 16 novembre 1885 à Regina. Le pourcentage de la population d'origine française en Saskatchewan, qui s'élevait à 10,9 % en 1881, passe à 2,1 % en 1885 à la suite de la répression de la révolte métisse.

1902 : Interdiction du français comme langue d'enseignement alors que la Saskatchewan est un territoire sous juridiction fédérale.

1905 : La Saskatchewan et l'Alberta deviennent des provinces canadiennes (*Alberta Act* et *Saskatchewan Act*). Comme au Manitoba en 1890, une seule langue est reconnue officiellement dans ces provinces : l'anglais.

1926-1934 : Le Ku Klux Klan fait son apparition dans l'Ouest canadien et est actif particulièrement en Saskatchewan durant ces années, alors qu'il combat le fait français avec l'appui des politiciens conservateurs et du mouvement orangiste. Voir à ce sujet : BÉGIN, Pierre-Luc, *Loyalisme et fanatisme. Petite histoire du mouvement orangiste canadien*, Québec, Éditions du Québécois, 2008. Résultat : en 1931, le gouvernement supprime l'enseignement du français au primaire.

1929 : Abolition complète de l'enseignement du français en Saskatchewan, en tant que province canadienne. Quelques écoles francophones réussissent tout de même à survivre dans les régions rurales.

1934 : Le gouvernement de Saskatchewan rétablit l'enseignement d'une heure de français par jour. La belle affaire!

1944 : Après l'élection des néodémocrates (NPD), ceux-ci s'assurent de l'élimination du français dans les régions rurales : un système de grandes unités scolaires vient mettre un terme à l'existence des petites écoles rurales francophones.

1965 : Des parents francophones de Saskatoon décident de retirer leurs enfants de l'école pour protester contre le règlement scolaire qui stipule que l'anglais est la seule langue d'enseignement (le français ne peut être utilisé qu'une heure par jour).

1988 : La Saskatchewan adopte une loi faisant de l'anglais la seule langue officielle de la province.

Depuis ce temps, les gouvernements fédéral et saskatchewanais ont accordé quelques concessions en raison des combats acharnés des francophones de la province et en réaction à la montée du séparatisme québécois. Cependant, l'année 1988 marque un autre coup dur pour les francophones de la province : la Saskatchewan adopte une loi faisant de l'anglais la seule langue officielle.

La pensée orangiste reste très présente en Saskatchewan. À titre d'exemple, la Saskatchewan Association of Rural

Municipalities (représentant 297 municipalités) adopte annuellement une résolution contre la Loi sur les langues officielles (donc contre le français, langue officielle). Les francophones parlant français à la maison le plus souvent ne représentent pourtant plus que 0,45 % de la population de la province...

L'Alberta

Quelques statistiques

Tableau 15

**Les francophones et le français
à la maison en Alberta en 2006**

Pourcentage des francophones parlant le plus souvent français à la maison	29,3 %
Pourcentage des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population albertaine	0,6 %

Tableau 16

**Taux d'assimilation
des francophones en Alberta**

1971	51,2 %
1991	64,4 %
1996	67,8 %
2006	70,7 %

Quelques dates importantes

1892 : L'Alberta, territoire fédéral, fait de l'anglais la seule langue des débats parlementaires et de l'enseignement.

1905 : La Saskatchewan et l'Alberta deviennent des provinces canadiennes (*Alberta Act* et *Saskatchewan Act*). Comme au Manitoba en 1890, une seule langue est reconnue officiellement dans ces provinces : l'anglais.

1987 : Le président de l'Assemblée législative de l'Alberta demande au député Léo Piquette de s'excuser pour s'être exprimé en français lors de la période des questions. Léo Piquette refuse de s'excuser. Le 1^{er} décembre, plus de 400 personnes protestent devant la Législature albertaine pour appuyer Léo Piquette. Celui-ci obtiendra le droit de s'exprimer en français après avoir fait distribuer une version anglaise de ses propos.

1988 : La Cour suprême du Canada confirme le jugement dans l'Affaire Piquette, mais déclare que la province peut se soustraire de son obligation en légiférant elle-même à cet effet.

1988 : L'Alberta légifère et devient officiellement une province unilingue anglaise.

Aujourd'hui, en Alberta, les francophones qui parlent le plus souvent le français à la maison ne représentent plus que 0,6 % de la population de la province...

La Colombie-Britannique et les territoires fédéraux

(Territoires-du-Nord-Ouest, Yukon et Nunavut)

Quelques statistiques

Tableau 17

**Taux d'assimilation
des francophones en Colombie-Britannique**

1971	69,7 %
1991	71,8 %
1996	70,8 %
2006	74,1 %

Tableau 18

**Pourcentage des francophones
parlant le plus souvent français à la maison en 2006**

Colombie-Britannique	25,9 %
Territoires-du-Nord-Ouest	41,7 %
Yukon	44,9 %
Nunavut	47 %

Tableau 19

**Pourcentage des francophones parlant
le plus souvent le français à la maison par rapport à
l'ensemble de la population provinciale en 2006**

Colombie-Britannique	0,4 %
Territoires-du-Nord-Ouest	1 %
Yukon	1,8 %
Nunavut	0,7 %

Quelques dates importantes :

1877 : La Constitution des Territoires-du-Nord-Ouest fait de l'anglais et du français les langues de l'Assemblée législative et des tribunaux.

1892 : Suppression, par ordonnance, des écoles catholiques (donc françaises) dans les Territoires-du-Nord-Ouest, qui sont sous juridiction fédérale, et suppression du français devant les tribunaux.

1912 : Le district de **Keewatin** est annexé au Manitoba : les francophones de cette région tombent sous la coupe des lois antifrançaises manitobaines. C'est donc un territoire

sous juridiction fédérale (le Keewatin), ayant eu la possibilité d'être peuplé de francophones, qui se trouva annexé à la province du Manitoba afin d'assurer la suprématie de l'anglais sur ce territoire. De plus, si on remonte à 1870, les territoires qui couvrent aujourd'hui l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et les Territoires-du-Nord-Ouest constituaient la **Terre de Rupert**, qui était alors majoritairement peuplée de Métis français. Lorsque ce territoire fut cédé au Canada par la Couronne britannique et découpé en provinces et territoires canadiens, les lois antifrançaises dans les provinces et territoires assurèrent l'assimilation des francophones, et ce, malgré les garanties qui furent données aux francophones de la Terre de Rupert selon lesquelles leurs droits et institutions seraient protégés dans les provinces canadiennes...

1988 : Adoption de la loi 60 abolissant les droits linguistiques des francophones dans les Territoires-du-Nord-Ouest, toujours sous juridiction fédérale canadienne.

En **Colombie-Britannique**, au début du XIX^e siècle, les Canadiens de langue française comptaient pour 60 % de la population, mais ils se sont retrouvés minoritaires avant la fin du siècle, soit après la ruée vers l'or et l'arrivée massive d'immigrants anglophones. L'immigration anglaise a donc changé rapidement la situation puisque, en 1901, les francophones ne constituaient déjà plus que 2,5 % de la population, et 1,1 % en 1931.

Le Nouveau-Brunswick et les Maritimes

Quelques statistiques

Tableau 20

Pourcentage des francophones
parlant le plus souvent français à la maison en 2006

Nouveau-Brunswick	88,1 %
Terre-Neuve	30,9 %
Île-du-Prince-Édouard	46,2 %
Nouvelle-Écosse	49,7 %

Tableau 21

Pourcentage des francophones parlant
le plus souvent le français à la maison par rapport à
l'ensemble de la population provinciale en 2006

Nouveau-Brunswick	29 %
Terre-Neuve	0,01 %
Île-du-Prince-Édouard	2 %
Nouvelle-Écosse	1,9 %

Tableau 22

**Taux d'assimilation
des francophones au Nouveau-Brunswick**

1971	7,7 %
1991	8,4 %
1996	8,2 %
2006	11,9 %

Tableau 23

**Taux d'assimilation
des francophones dans les Maritimes
(sans le Nouveau-Brunswick)**

	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse
1971	37 %	40 %	30,8 %
1991	53,1 %	47 %	40,7 %
1996	58,3 %	46,8 %	43 %
2006	68,4 %	53,8 %	50,3 %

Quelques dates importantes :

1755-1763 : Déportation des Acadiens. La déportation, effectuée sur l'ordre de la Couronne britannique, coûte la vie à 10 000 personnes, surtout des enfants. À noter que cette couronne britannique est toujours présente symboliquement au Canada à travers l'institution du Gouverneur général, dont la représentante est actuellement Michaëlle Jean. De plus, un des architectes de la déportation, Charles Lawrence, est inhumé en l'église anglicane St-Paul d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, où les paroissiens anglophones de l'endroit célèbrent toujours sa mémoire. Pour de plus amples renseignements, voir notamment le magazine *L'Actualité* du 1^{er} septembre 2008.

1864 : La loi Tupper, en Nouvelle-Écosse, supprime les écoles catholiques (donc françaises) dans la province.

1871 : L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, avec l'appui tacite du gouvernement fédéral, adopte la loi King ou *Common Schools Act* sur les écoles non-confessionnelles, qui proscrit l'enseignement de la religion et qui supprime le français dans l'éducation.

1875 : Les Acadiens qui refusent de payer la taxe scolaire en guise de protestation contre les lois antifrancophones sont harcelés. Un curé est même jeté en prison.

1877 : Le *Public School Act* supprime les écoles catholiques (donc françaises) à l'Île-du-Prince-Édouard.

1945 : Création d'un ministère et d'un conseil de l'Éducation à l'Île-du-Prince-Édouard : les syndicats, les associations de pêcheurs, les chambres de commerce, les groupes de femmes et la légion canadienne siègent sur le Conseil, mais pas les francophones.

Depuis cette époque, les francophones des Maritimes mènent de grands combats pour la sauvegarde de la langue française. Cependant, les lois répressives ont eu le temps de faire leur œuvre : seul le Nouveau-Brunswick maintient aujourd'hui une vie culturelle française relativement significative. Toutefois, même dans cette province, les jours du français sont comptés, à moins que les Acadiens ne se dotent de leur propre État, comme en fait foi l'augmentation alarmante des taux d'assimilation (tableau 22)...

D'ailleurs, une grande bataille a commencé en 2009 pour les francophones du Nouveau-Brunswick, alors que la réforme en santé de la province menace les institutions des francophones. « Une bataille à la Montfort » s'annonce au Nouveau-Brunswick titrait *Le Devoir* du 17 décembre 2008.

Le Québec

Quelques statistiques

Tableau 24

**Déclin de la population
de langue maternelle française au Québec**

1991	83,3 %
1996	82,1 %
2001	81,6 %
2006	79,6 %

Tableau 25

**Évolution récente des
langues d'usage à la maison au Québec***

Langue parlée à la maison	Anglais	Français
2001	10,5 %	83,1 %
2006	10,6 %	81,8%

* La situation est particulièrement critique dans la région de Montréal. Ainsi, en 2006, 600 000 personnes déclaraient avoir l'anglais comme langue d'usage à la maison, alors que la population de langue maternelle anglaise se chiffrait plutôt à 400 000 personnes. C'est que 200 000 locuteurs ont donc été assimilés par l'anglais et non le français.

Quelques dates importantes

1969 : Manifestation McGill français : plus de 15 000 personnes manifestent à Montréal devant l'université anglaise.

1969 : Dépôt du projet de loi 63, mieux connu sous son appellation anglaise « bill 63 ». Il vise notamment à confirmer pour les parents la possibilité de choisir la langue dans laquelle l'enseignement sera prodigué à leurs enfants. On assiste rapidement à un tollé dans la population et un groupe contre la loi 63 voit le jour : le Front commun du Québec français.

1974 : Robert Bourassa, du Parti libéral du Québec, vote la Loi sur les langues officielles — aussi appelée « loi 22 » ou « bill 22 ». La loi 22 fait du français la langue officielle du Québec, mais en reconnaissant deux langues nationales : le français et l'anglais.

1977 : La Charte de la langue française, aussi appelée « loi 101 », est sanctionnée grâce au Parti Québécois, malgré l'opposition du Parti libéral du Québec. Le français devient la seule langue officielle du Québec (et c'est la seule permise dans l'affichage commercial).

1979 : La Cour suprême du Canada déclare anticonstitutionnels trois chapitres de la loi 101.

1980 : Premier référendum sur la souveraineté au Québec : malgré les manœuvres illégales du gouvernement fédéral, le OUI récolte 40 % des votes. Pierre Elliott Trudeau annonce son intention de rapatrier la Constitution du Canada avec ou sans le consentement des provinces, d'adopter une formule d'amendement et d'inclure une Charte canadienne des droits et libertés, qui aurait préséance sur toute loi fédérale ou provinciale. Un des articles de cette charte, l'article 23 (qu'on appelle aussi parfois la « clause Canada »), vise à contrer la soi-disant « clause Québec » de la loi 101. La loi 101 prévoyait que seuls les enfants dont l'un des parents avait reçu l'enseignement en anglais au Québec pouvaient être admis à l'école anglaise. Ainsi, la « clause Canada » a été incluse de façon délibérée dans la Charte canadienne dans le but d'annuler la « clause Québec » et d'élargir le droit à l'école anglaise aux enfants dont l'un des parents a reçu l'enseignement en anglais n'importe où au Canada.

1982 : Rapatriement de la Constitution canadienne, désormais imposée au Québec malgré son refus et la trahison dont il fut victime. Lors de la Nuit des longs couteaux, les provinces anglaises, alliées au gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau, se liguent contre le Québec.

1984 : La Cour suprême du Canada déclare anticonstitutionnelle l'obligation, pour les parents d'autres provinces et résidant au Québec, d'inscrire leurs enfants à l'école française. Pour rendre son jugement, la plus haute cour canadienne

s'appuie sur la Constitution de 1982 imposée au Québec contre sa volonté.

1986 : Les juges fédéraux de la Cour d'appel (juges nommés par le Canada) déclarent anticonstitutionnel l'article 58 de la loi 101 qui faisait du français la seule langue autorisée dans l'affichage commercial.

1988 : La Cour suprême déclare illégales certaines dispositions de la loi 101 et oblige le gouvernement québécois à trancher en matière linguistique. Le français peut être prépondérant dans l'affichage commercial, mais on ne peut interdire l'usage d'une autre langue. Robert Bourassa élabore un compromis en ayant recours à la « clause nonobstant » : la loi 178 stipule que l'affichage commercial doit être en français à l'extérieur, mais autorise l'affichage bilingue à l'intérieur des commerces à la condition que le français soit nettement prédominant.

1990 : L'accord du Lac Meech, unanimement approuvé par l'Assemblée nationale du Québec, est combattu par les « French Canadians de service » (Trudeau, Chrétien), par Preston Manning et le Reform Party (parti au sein duquel a milité Stephen Harper), par l'Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada (!) et il est finalement rejeté par les parlements manitobain et terre-neuvien (Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve à l'époque, sera nommé juge en chef de la Cour d'appel de Terre-Neuve en 1998 par Jean Chrétien). L'échec de cet accord est à l'origine de la fondation du Bloc Québécois, parti souverainiste sur la scène fédérale qui, depuis cette époque, représente une majorité de circonscriptions québécoises aux Communes.

1993 : Robert Bourassa, du Parti libéral du Québec, plie devant les anglophones du Québec et vote la loi 86, qui permet l'affichage extérieur dans une autre langue que le français.

1995 : Deuxième référendum sur la souveraineté au Québec. Le camp du NON, dont le vice-président est l'actuel premier ministre libéral du Québec, Jean Charest, se livre à de nombreuses manœuvres illégales (dépenses illégales, naturalisation artificielle, précipitée et massive de nouveaux citoyens canadiens, etc.) et vole ainsi la victoire aux souverainistes qui recueillent 49,4 % du vote.

2009 : Le Parti conservateur, dirigé par Stephen Harper, et le Parti libéral, dirigé par Michael Ignatieff et son lieutenant québécois Denis Coderre, défont le projet de loi du Bloc Québécois visant à empêcher les entreprises du Québec sous juridiction fédérale de se soustraire à la loi 101. Les employés fédéraux du Québec ne seront donc pas protégés par la loi 101. Un projet de loi similaire avait aussi été défait par libéraux et conservateurs en 2007.

Toujours en 2009, la Cour suprême du Canada invalide la loi 104, laquelle avait colmaté une importante brèche dans la loi 101. Adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale en 2002, la loi 104 annulait la possibilité pour des parents d'acheter l'accès de leurs enfants et de leurs descendants à l'enseignement public en anglais en leur payant l'école privée anglaise non subventionnée durant une courte période (parfois une seule année!). La réaction de Jean Charest, premier ministre libéral du Québec, fut davantage de défendre les juges fédéraux que la loi québécoise. Or, le gouvernement du Québec

a un an pour se plier entièrement au jugement ou réagir. À suivre.

Devant les assauts portés contre le français au Québec, la loi 101 et son renforcement s'avèrent nécessaires, cette loi étant fondamentale pour maintenir la position du Québec comme foyer national des francophones en Amérique. Après avoir été attaquée à de nombreuses reprises, notamment par le gouvernement fédéral, à travers l'organisme anglophone Alliance-Quebec qu'il finançait (d'ailleurs, lorsque le fédéral coupa le financement à l'organisme, celui-ci s'effondra) et le groupe anglophone de droite radicale National Citizens Coalition (dont le président de l'époque était Stephen Harper, aujourd'hui premier ministre du Canada), il urge de renforcer la législation linguistique au Québec.

Quelques célèbres contestataires de la loi 101

Procureurs, individus, organismes et entreprises
Allan Signer , représenté par l'avocat Joseph Magnet
La Chaussure Brown's Inc. (président Michael Brownstein), compagnie représentée par Allan R. Hilton et Harvey Yarosky
Thomas Mulcair (aujourd'hui député NPD d'Outremont, ancien député et ministre du PLQ), directeur des affaires juridiques à Alliance-Quebec (1983-1985)
Peter Blaikie , procureur pour Alliance-Quebec
Brent Tyler , procureur pour Alliance-Quebec notamment
Michael Bergman , procureur pour Alliance-Quebec
Kathleen Weil (aujourd'hui ministre de la Justice du Québec dans le gouvernement libéral de Jean Charest), ancienne directrice-générale d'Alliance-Quebec

Présidents d'Alliance-Quebec

Eric Maldoff 1982-1985
Michael Goldbloom 1985-1987
Royal Orr 1987-1989
Peter Blaikie 1989
Robert Keaton (ancien juge fédéral) 1989-1993
Michael Hamelin 1993-1997
Constance Middleton-Hope 1997-1998
William Johnson (chroniqueur au <i>Globe and Mail</i>) 1998-2000
Anthony Housefather (maire de Côte-St-Luc) 2000-2001
Brent Tyler 2001-2004
Darryl Gray 2004-2006

Discrimination économique envers les francophones : un exemple

En 1982, à la demande de l'*establishment* financier anglais de Montréal et de Toronto, le « French Canadian de service » Pierre Elliott Trudeau et son gouvernement déposent à la sauvette au Sénat le projet de loi S-31, dans le but d'empêcher l'instrument de développement économique des francophones du Québec, la Caisse de dépôt et placement, de détenir plus de 10 % des actions dans une entreprise de transport à vocation nationale, avec pour conséquence de diminuer son champ d'action et donc de réduire les profits que retirerait la collectivité québécoise des activités de la Caisse.

Cette loi a été proposée dans un contexte particulier afin d'empêcher la prise de contrôle du Canadien Pacifique (1^{ère} entreprise canadienne de l'époque) par le financier québécois d'origine franco-ontarienne Paul Desmarais, soutenu pour cela par la Caisse de dépôt et placement. Le président du conseil et le chef de la direction du CP, messieurs Frederick Burbidge et Ian Sinclair, étaient farouchement opposés à toute présence francophone au sein de l'administration de cette compagnie. L'intimidation réussit dans la mesure où elle fit échouer M. Desmarais dans sa tentative de prise de contrôle du CP, et ce, malgré l'opposition en bloc du monde des affaires du Québec.

Enfin, les magouilles du Parti libéral du Canada permirent par la suite le déménagement du siège social du CP de Montréal à Calgary, nuisant ainsi à la vitalité économique du Québec. Les Québécois votaient pourtant en ces années

majoritairement pour le parti de Pierre Elliott Trudeau. Pour ajouter l'insulte à l'injure, Ian Sinclair fut nommé au Sénat en décembre 1983 par Pierre Elliott Trudeau.

Conclusion

Le français au Canada

Le portrait du déclin du français au Canada peut paraître déprimant et révoltant. En fait, il l'est vraiment, car les lois linguistiques antifrancophones canadiennes ont réussi à annihiler en grande partie la présence française au Canada, ce qui fait que les francophones des provinces canadiennes-anglaises ne représentent plus une masse critique pouvant soutenir des institutions qui assureraient la pérennité de leur communauté.

Certains pourraient donc être tentés de fermer les yeux et de faire comme si cela n'était pas la réalité, puisqu'elle est trop dure à contempler. Mais ce n'est évidemment pas une solution. Il faut constater que l'évolution du Canada marque l'élimination effective des collectivités francophones du pays en dehors du Québec et du Nouveau-Brunswick, voire de l'Est de l'Ontario, grâce à l'efficacité redoutable des lois antifrancophones qui ont tué le fait français dans presque toutes les provinces, et ce, malgré la résistance héroïque des francophones qui, sans l'aide du gouvernement fédéral et souvent même contre lui, ont lutté avec acharnement pour leur survie. À partir des années 1960, cette résistance doublée de la menace indépendantiste au Québec a permis même certains gains. Mais c'était **trop peu**, et **trop tard**.

Le français au Québec

Le déclin du français au Canada est un fait, même au Québec. Il y a donc urgence d'agir, à moins de se résigner à l'assimilation pure et simple. Au contraire, si nous voulons préserver ce qui reste du fait français en Amérique, il faut **agir dès aujourd'hui**.

Agir, cela veut dire combattre pour des lois d'exception telles que la loi 101, mise en place au Québec par le Parti Québécois, afin d'assurer un minimum de protection aux francophones. Cette loi, rappelons-le, a été combattue âprement par le groupe anglophone Alliance-Quebec et le gouvernement fédéral, lequel finançait cet organisme antifrancophone. Après de nombreux assauts et alors qu'elle est toujours menacée, il est impératif que la loi 101 soit renforcée.

Surtout, il faut comprendre la nécessité de l'indépendance du Québec afin de doter les francophones d'un État libre et souverain, donc apte à garantir leurs droits collectifs. **Le Québec est le foyer national des francophones en Amérique; le Canada est leur tombeau.** Cela, les Québécois d'abord, mais les francophones hors Québec ensuite, doivent le comprendre. Ces derniers devraient d'ailleurs porter plainte à l'ONU pour la discrimination que le Canada anglais leur fait subir depuis près de deux siècles. En fait, la survivance de la culture française dans les provinces du Canada anglais est aussi illusoire que celle du yiddish en Allemagne ou du latin à Sept-Îles.

En devenant indépendant, le Québec pourra négocier d'égal à égal avec le Canada et être présent dans les instances internationales, plutôt que rester une province parmi dix coincée dans le carcan canadien. On connaît les effets de ce

carcan, mais rappelons-en tout de même quelques-uns : rapatriement unilatéral de la constitution, échec de l'accord du lac Meech, attaques répétées du gouvernement fédéral contre la loi 101, travail de sape continu du Canada envers l'économie du Québec pour miner son dynamisme, et ce, au profit des provinces anglaises. Pensons ici, par exemple, à l'établissement de la ligne Borden, au transfert des activités aéroportuaires de Montréal vers Toronto, à celui imminent de la commission des valeurs mobilières, à la concentration des budgets fédéraux d'investissements scientifiques en Ontario et au soutien accordé à l'industrie automobile ontarienne alors que l'industrie forestière et l'industrie manufacturière au Québec sont dans la misère.

Si nous refusons de nous donner une patrie libre et souveraine, le Québec, il ne nous reste plus qu'à regarder notre poids démographique s'étioler et notre poids politique fondre jusqu'à la disparition. Dans l'histoire des peuples, il arrive que des langues meurent, que des cultures s'éteignent, que des nations disparaissent. Le tour des francophones du Canada s'en vient à grands pas si rien n'est fait. Alarmisme? Réalisme. Relisez les données présentées dans ce petit ouvrage.

Il y a urgence d'agir. Attelons-nous sérieusement à la tâche : elle sera rude.

Liste des tableaux

- 1- Déclin de la population de langue maternelle française au Canada
- 2- Déclin du français comme langue d'usage à la maison au Canada
- 3- Déclin de la population de langue maternelle française au Canada hors Québec
- 4- Déclin du français comme langue d'usage à la maison au Canada hors Québec
- 5- Déclin de la population de langue maternelle française en Ontario
- 6- Pourcentage des francophones en Ontario parlant le plus souvent français à la maison
- 7- Pourcentage des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population ontarienne
- 8- Taux d'assimilation des francophones en Ontario
- 9- Tableau comparatif des services et institutions dédiés aux minorités franco-ontarienne et anglo-québécoise
- 10- Déclin de la population de langue maternelle française au Manitoba
- 11- Taux d'assimilation des francophones au Manitoba
- 12- Les francophones et le français à la maison au Manitoba en 2006
- 13- Les francophones et le français à la maison en Saskatchewan en 2006
- 14- Taux d'assimilation des francophones en Saskatchewan
- 15- Les francophones et le français à la maison en Alberta en 2006
- 16- Taux d'assimilation des francophones en Alberta
- 17- Taux d'assimilation des francophones en Colombie-Britannique
- 18- Pourcentage des francophones parlant le plus souvent français à la maison en 2006
- 19- Pourcentage des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population provinciale en 2006
- 20- Pourcentage des francophones parlant le plus souvent français à la maison en 2006
- 21- Pourcentage des francophones parlant le plus souvent le français à la maison par rapport à l'ensemble de la population provinciale en 2006
- 22- Taux d'assimilation des francophones au Nouveau-Brunswick
- 23- Taux d'assimilation des francophones dans les Maritimes (sans le Nouveau-Brunswick)
- 24- Déclin de la population de langue maternelle française au Québec
- 25- Évolution récente des langues d'usage à la maison au Québec

Pour en savoir plus

Sauf mention contraire, toutes les statistiques présentées dans ce livre proviennent des données de recensement compilées et publiées par le gouvernement canadien et Statistique Canada telles qu'elles apparaissaient en 2008.

Statistique Canada : www.statcan.ca

Pour une bibliographie et en connaître davantage sur les événements marquants de l'histoire des francophones au Canada, consultez le site Internet du Québécois dans la section « Génocide culturel des francophones au Canada ». Une foule de pages d'informations vous y attendent!

Site du Québécois : www.lequebecois.org

Pour mieux connaître la situation du français au Québec et le combat québécois, consultez les sites suivants :

Mouvement Montréal Français :
www.montrealfrancais.info

Impératif Français : www.imperatif-francais.org

Vigile : www.vigile.net

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : www.ssjb.com

Pour des données sur la francophonie canadienne et un historique de la lutte des francophones au Canada, voir le site du Trésor de la langue française au Québec (Université Laval) :

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/canada.htm>

Note : À l'exemple de la diaspora irlandaise et de la diaspora écossaise, qui ont financé et qui financent la lutte de libération dans leur pays d'origine, nous invitons les francophones de partout (Franco-Canadiens, Franco-Américains, etc.) à contribuer à la cause de l'indépendance du Québec, foyer national des francophones d'Amérique, en faisant parvenir leurs dons à des organisations québécoises telles que Vigile.net ou la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Table des matières

Présentation	3
Le français dans l'ensemble du Canada	5
L'Ontario	11
Le Manitoba	19
La Saskatchewan	23
L'Alberta	27
La Colombie-Britannique et les territoire fédéraux (T.-du-N.-O., Yukon et Nunavut)	29
Le Nouveau-Brunswick et les Maritimes	33
Le Québec	37
Conclusion	47
Liste des tableaux	50
Pour en savoir plus	51
Table des matières	53

Québec
2010